

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

Conférence en anglais

La révolution de l'effet horizontal et la question de la souveraineté

mardi 17 novembre 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

Johan VAN DER WALT

Professeur de philosophie du droit à la
Faculté de Droit, d'Economie et de
Finance, Université du Luxembourg,
Belgique

Johan VAN DER WALT a intégré l'université du Luxembourg en Aout 2011. Avant cela, il a été titulaire de deux chaires, une de 1996 à 2006 à Johannesburg et une de 2007 à 2011 à l'université de Glasgow. Il a également été professeur extraordinaire à l'université de Prétoria en 2009.

Ses domaines de recherche sont la philosophie du droit, la théorie juridique et la jurisprudence. Sa recherche s'est nourrie des traditions d'Europe continentale et anglo-américaines de la philosophie, de la théorie juridique, de la jurisprudence et de la théorie politique et l'anthropologie.

En 2005, il a publié *Law and Sacrifice* et *The Horizontal Effect Revolution* et *the Question of Sovereignty* en 2014 et est également l'auteur de nombreux essais et articles de revues scientifiques.

Thème

Réflexions sur une histoire allant de Lochner à Laval en passant par Lüth

La jurisprudence que la Cour constitutionnelle allemande a développé à l'égard des cas de «l'effet horizontal» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur les relations horizontales entre particuliers sont en cause) dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'est non seulement propagée depuis l'Allemagne vers le reste de l'Europe, elle a également infiltré la jurisprudence ordinaire et le mode de révision de la Constitution qui s'appliquait à l'«effet vertical» (cas dans lesquels l'effet des droits fondamentaux sur la relation verticale entre les particuliers et les pouvoirs publics sont en jeu). Dans ce processus, elle a créé un nouveau mode de révision constitutionnelle qui a permis aux magistrats de prendre le pouvoir sur certains aspects des capacités des gouvernements souverains dont ils n'avaient jamais bénéficié avant.

Le but de cette conférence est d'éclairer ce développement et d'examiner ses implications pour le concept de la démocratie constitutionnelle.